

# FEDERATION FRANÇAISE DE TAROT

Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901  
Adhérente à la C.L.E  
Confédération des loisirs de l'esprit  
Association d'éducation populaire



## COMITE CHAMPAGNE-ARDENNE

*PRESIDENCE CCR :*

RON SIN Freddy

### **REGLEMENT DES COMPETITION SAISON 2011/2012 CHAMPIONNAT DONNES LIBRES**

Le championnat se déroule en 1 finale en 2 séances qui se joueront le samedi 3 mars 2012 à Charleville

Cette épreuve est placée sous l'autorité du président de CCR M RON SIN Freddy. A l'issue de la finale, **les 8 premiers** seront qualifiés pour la finale nationale du 6 au 9 avril 2012 à Pontarlier

#### **ARTICLE 1 : DEROULEMENT**

Les places sont attribuées par tirage au sort.

Les séances se déroulent en 5 fois 6 donnes.

Au bout de 55 minutes les donnes non commencées seront annulées. (Les contrats possibles sont **prise**, garde, garde sans, garde contre.

Pour toute garde sans ou garde contre l'accord de l'arbitre est obligatoire.

Pour tout score supérieur à 450 la feuille de marque doit être signée par l'arbitre.

La feuille de marque doit être remplie par le joueur Nord et vérifiée par les trois autres joueurs.

En cas de marque erronée (total des scores différent de zéro par exemple) avertissement aux quatre joueurs, en cas de récidive pénalité de 100 points.

#### **ARTICLE 2 : INSCRIPTIONS**

Les inscriptions seront prises sur place jusqu'à 13H45. Le prix de l'inscription est fixé à 10 euros par joueur et par séance.

#### **ARTICLE 3 : ORGANISATION DE L'EPREUVE**

Au cas où le nombre de participants ne permettrait pas de faire uniquement des tables complètes, il y aurait de un à trois éliminés pour la deuxième séance.

Le quatrième tour de la deuxième séance se jouera à 20 avec abbattement de 50%

Le cinquième tour de la deuxième séance se jouera à 12 avec abbattement de 50%

A l'issue de la finale les **8 premiers** joueurs seront qualifiés pour le championnat de France.

#### **ARTICLE 4 : INDICE PCN**

l'indice des PCN est de 1.8

#### **ARTICLE 5 REGLEMENTS FFT**

L'épreuve est soumise au règlement des compétitions de la FFT et notamment aux articles 21 à **40** (règles communes à toutes les épreuves) et aux articles **141 à 151** (déroulement des Championnats donnes libres) et au code d'arbitrage. Ces documents étant consultables auprès de l'arbitre.

#### **ARTICLE 6 DIRECTEUR D'EPREUVE**

Le directeur d'épreuve, en accord avec le président de ligue et le président du comité a le droit de prendre tous les choix optionnels qu'il jugera utile au bon déroulement de l'épreuve en conformité avec l'article 4.

## **ARTICLE 7 ARBITRAGES**

L'arbitrage sera assuré par un arbitre regional

## **ARTICLE 8 DISCIPLINE**

Tout joueur ayant un comportement incorrect, un langage agressif ou vulgaire envers ses partenaires de jeu ou l'un des responsables sera immédiatement exclu du tournoi.  
Il est désormais interdit d'être accompagné d'animaux, lors des séances de championnats.  
Aucune dérogation ne pourra être faite.

## **ARTICLE 9**

L'inscription au championnat implique l'acceptation du règlement et la participation à toutes les séances

**Le Directeur d'Epreuve  
Pascal DUCHENE**

**Le Président de Ligue  
Philippe CARDON**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Philippe Cardon', written over a horizontal line.